



**PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**Recueil spécial du 2 mars 2020**

# **SOMMAIRE**

## **PREFECTURE DES PYRENEES ORIENTALES**

### **SCPPAT**

- Arrêté N° PREF/SCPPAT/2020062-0001 du 2/03/2020 portant agrément pour l'exercice de l'activité de domiciliation d'entreprises à la SAS GLOBAL JURIS
- Arrêté N° PREF/SCPPAT/2020062-0002 du 2/03/2020 modifiant l'arrêté N° PREF/SCPPAT/2019155-0001 du 4 juin 2019 portant agrément pour l'exercice de l'activité de domiciliation d'entreprises à la SAS SPRINT BOX.

## **DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER**

### **SECRETARIAT GENERAL / GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

- Arrêté DDTM66/SG/GRH/2020-045-0001 du 14 février 2020 fixant 25 points de NBI – 6ème et 7ème tranche de l'enveloppe DURAFour à Mme Audrey DIDIER de SAINT AMAND pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 29 février 2020 inclus

## **DIRECTION DEPARTEMENTALE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS**

- Arrêté PREF/SDIS/2020059-0003 du 28 février 2020 portant liste d'aptitude opérationnelle des personnels aptes à intervenir dans le domaine de la spécialité des risques chimiques et biologiques
- Arrêté PREF/SDIS/2020059-0009 du 28 février 2020 fixant la liste nominative des scaphandriers autonomes légers opérationnels

- Arrêté PREF/SDIS/2020059-0008 du 28 février 2020 portant liste d'aptitude opérationnelle des personnels aptes à intervenir dans le domaine de la spécialité sauvetage – déblaiement
- Arrêté PREF/SDIS/2020059-0004 du 28 février 2020 fixant la liste nominative des sauveteurs aquatiques opérationnels
- Arrêté PREF/SDIS/2020059-0006 du 28 février 2020 portant liste d'aptitude des personnels aptes à exercer dans le domaine de la prévention
- Arrêté PREF/SDIS/2020059-0002 du 28 février 2020 portant composition de l'équipe de secours en milieux périlleux
- Arrêté PREF/SDIS/2020059-0007 du 28 février 2020 portant liste d'aptitude des référents et agents de reconnaissance de la cellule de recherche des causes et des circonstances d'incendie (CRCCI) de forêt et de végétation

PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES

**Préfecture**

**Service de la coordination des politiques  
publiques et de l'appui territorial**

**Dossier suivi par : Claudie IDRAC**

☎ : 04.68.51.67.58

✉ : claudie.idrac

@pyrenees-orientales.gouv.fr

Perpignan, le 02 MARS 2020

**ARRETE N°PREF/SCPPAT/2020 062 - 0002**  
modifiant l'arrêté N° PREF/SCPPAT/2019155-  
0001 du 4 juin 2019 portant agrément pour  
l'exercice de l'activité de domiciliation  
d'entreprises à la SAS SPRINT BOX

**LE PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES**  
**Chevalier de la Légion d'honneur**  
**Chevalier de l'ordre national du Mérite**

Vu la directive 2005/60/CE du Parlement et du Conseil du 26 octobre 2005 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme ;

VU le code de commerce, notamment les articles L123-10 à L123-11-8 et R123-166-1 à R123-171 ;

VU le code monétaire et financier, notamment les articles L561-2, L561-37 à L561-43 et R561-39 à R561-50 ;

VU l'ordonnance n° 2009-104 du 30 janvier 2009 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, notamment les articles 9 et 20 ;

VU le décret n° 2009-1535 du 10 décembre 2009 définissant les modalités de contrôle du respect des obligations relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme par les personnes mentionnées aux 8°, 9° et 15° de l'article L561-2 du code monétaire et financier et relatif à la commission nationale des sanctions (articles R561-43 à R561-50 du code monétaire et financier) ;

VU le décret n° 2009-1695 du 30 décembre 2009 relatif à l'agrément des domiciliataires d'entreprises soumises à immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers (articles R123-166-1 à R123-166-5 du code de commerce) ;

VU l'arrêté N° PREF/SCPPAT/2019155-0001 du 4 juin 2019 portant agrément pour l'exercice de l'activité de domiciliation d'entreprises à la SAS SPRINT BOX ;

VU le procès-verbal du 12 novembre 2019 faisant part de la nomination de M. Jean-Luc BLAD, associé unique de la SAS SPRINT BOX, en qualité de président de ladite société en remplacement de Mme Odile BLAD présidente démissionnaire ;

VU les justificatifs produits pour l'exercice des prestations de domiciliation et pour l'honorabilité du dirigeant et de l'associé unique ;



Considérant que la SAS SPRINT BOX dispose d'un établissement principal sis 14 rue Alphonse Beau de Rochas - 66330 CABESTANY ;

Considérant que la SAS SPRINT BOX dispose en ses locaux sis 14 rue Alphonse Beau de Rochas - 66330 CABESTANY, d'une pièce propre destinée à assurer la confidentialité nécessaire et la met à disposition des personnes domiciliées, pour leur permettre une réunion régulière des organes chargés de la direction, de l'administration ou de la surveillance de l'entreprise qui s'y domicilie ainsi que la tenue, la conservation et la consultation des livres, registres et documents prescrits par les lois et règlements, conformément notamment à l'article R123-168 du code de commerce ;

Sur proposition de M. le secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Orientales,

**ARRETE :**

**Article 1 :** L'article 2 de l'arrêté N° PREF/SCPPAT/2019155-0001 susvisé, agréant la SAS SPRINT BOX, est modifié comme suit :

- Article 2 : La SAS SPRINT BOX est autorisée à exercer l'activité de domiciliation pour son établissement principal sis 14 rue Alphonse Beau de Rochas - 66330 CABESTANY sous la présidence de M. Jean-Luc BLAD en remplacement de Mme Odile BLAD.

Le reste sans changement.

**Article 2 :** Le secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Orientales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le préfet et par délégation,  
Le directeur de cabinet



Jean-Sébastien BOUCARD



PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES

**Préfecture**

Service de la coordination des politiques  
publiques et de l'appui territorial

Dossier suivi par : Claudie IDRAC

☎ : 04.68.51.67.58

✉ : claudie.idrac

@pyrenees-orientales.gouv.fr

Perpignan, le **02 MARS 2020**

**ARRETE** N° *PREF/SCPPAT/2020062-000 1*  
portant agrément pour l'exercice de  
l'activité de domiciliation d'entreprises à la  
SAS GLOBAL JURIS

**LE PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES**  
**Chevalier de la Légion d'honneur**  
**Chevalier de l'ordre national du Mérite**

Vu la directive 2005/60/CE du Parlement et du Conseil du 26 octobre 2005 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme ;

VU le code de commerce, notamment les articles L123-10 à L123-11-8 et R123-166-1 à R123-171 ;

VU le code monétaire et financier, notamment les articles L561-2, L561-37 à L561-43 et R561-39 à R561-50 ;

VU l'ordonnance n° 2009-104 du 30 janvier 2009 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, notamment les articles 9 et 20 ;

VU le décret n° 2009-1535 du 10 décembre 2009 définissant les modalités de contrôle du respect des obligations relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme par les personnes mentionnées aux 8°, 9° et 15° de l'article L561-2 du code monétaire et financier et relatif à la commission nationale des sanctions (articles R561-43 à R561-50 du code monétaire et financier) ;

VU le décret n° 2009-1695 du 30 décembre 2009 relatif à l'agrément des domiciliataires d'entreprises soumises à immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers (articles R123-166-1 à R123-166-5 du code de commerce) ;

VU le dossier de demande d'agrément prévu à l'article R123-166-2 du code de commerce, présenté le 2 janvier 2020 par Mme Nathalie DEHORTER, agissant pour le compte de la SAS GLOBAL JURIS, sise 192 bis rue Léon Serpolet – Polygone nord – 66000 PERPIGNAN, en qualité de directrice générale déléguée ;

VU la déclaration de la SAS GLOBAL JURIS, l'attestation sur l'honneur de M. Mathias MALIQUE représentant la SAS GLOBAL BUSINESS du 24 décembre 2019 et les attestations sur l'honneur de MM. Dominique MEUNIER, Philippe DE BARROS et Mme Nathalie DEHORTER du 3 février 2020,

VU les justificatifs produits pour l'exercice des prestations de domiciliation et pour l'honorabilité des dirigeants ainsi que des actionnaires ou associés détenant au moins 25% des voix, des parts ou des droits de vote ;

Considérant que la SAS GLOBAL JURIS dispose d'un établissement principal sis 192 bis rue Léon Serpolet – Polygone nord – 66000 PERPIGNAN ;

Considérant que la SAS GLOBAL JURIS dispose en ses locaux sis 192 bis rue Léon Serpolet – Polygone nord – 66000 PERPIGNAN, d'une pièce propre destinée à assurer la confidentialité nécessaire et la met à disposition des personnes domiciliées, pour leur permettre une réunion régulière des organes chargés de la direction, de l'administration ou de la surveillance de l'entreprise qui s'y domicilie ainsi que la tenue, la conservation et la consultation des livres, registres et documents prescrits par les lois et règlements, conformément notamment à l'article R123-168 du code de commerce ;

Sur proposition de M. le secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Orientales,

#### **A R R E T E :**

**Article 1** : La SAS GLOBAL JURIS est agréée pour l'exercice de l'activité de domiciliation.

**Article 2** : La SAS GLOBAL JURIS est autorisée à exercer l'activité de domiciliation pour son établissement principal sis 192 bis rue Léon Serpolet – Polygone nord – 66000 PERPIGNAN.

**Article 3** : Le présent agrément est délivré pour une durée de 6 ans à compter de la notification du présent arrêté.

**Article 4** : Tout changement substantiel dans les indications prévues à l'article R.123-166-2 du code de commerce et toute création d'établissement secondaire par l'entreprise domiciliataire sont portés à la connaissance du préfet des Pyrénées-Orientales, dans les conditions prévues à l'article R123-166-4 du même code.

**Article 5** : Dès lors que les conditions prévues aux 3° et 4° de l'article R 123-166-2 du code de commerce ne sont plus respectées, l'agrément est suspendu ou retiré.

**Article 6** : Le secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Orientales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le préfet et par délégation,  
Le directeur de cabinet,



Jean-Sébastien BOUCARD



## PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction Départementale  
des Territoires et de la Mer  
Secrétariat Général

Gestion des Ressources Humaines

Affaire suivie par Véronique BAJ-FRELIN

Perpignan, le 14 FEV. 2020

**Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales, Chevalier de la Légion d'Honneur,**

- Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu** la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État,
- Vu** la loi n° 91-73 du 18 janvier 1991 portant dispositions relatives à la santé publique et aux assurances sociales, et notamment son article 27,
- Vu** l'ordonnance n° 82-286 du 31 mars 1992 relative à l'exercice des fonctions à temps partiel pour les fonctionnaires et agents des collectivités locales et de leurs établissements publics à caractère administratif,
- Vu** le décret n° 91-1067 du 14 octobre 1991 modifié portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire modifié,
- Vu** l'arrêté du 7 décembre 2001 modifié fixant les conditions d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire ,
- Vu** l'arrêté du 13 décembre 2011 portant répartition de l'enveloppe de nouvelle bonification indiciaire dans certains services déconcentrés au titre des 6° et 7° tranches de la mise en œuvre du protocole Durafour,
- Vu** la liste des postes éligibles à la NBI arrêtée suite au comité technique local en date du 14 novembre 2018,
- Vu** l'arrêté préfectoral portant délégation de signature au Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Orientales,
- Sur** proposition du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer,

**ARRÊTE** n° DDT1766 - SG - GRH - 2020 - 045 - 0001

**Article 1 :** Il est attribué à **Madame Audrey DIDIER de SAINT AMAND**, Attachée d'Administration de l'État, affectée au Secrétariat Général en qualité d'Adjointe au Chef de Service, **une bonification indiciaire mensuelle de 25 points INM à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 jusqu'au 29 février 2020 inclus.**

**Article 2 :** La dépense correspondante est imputée sur le programme 0217 action 99 paragraphe 21-64126 du budget du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire.

**Article 3 :** Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Orientales est chargé de l'exécution du présent arrêté et de sa notification à l'intéressée.

Pour le Préfet et par délégation  
Le Directeur Départemental  
des Territoires et de la Mer

Pour le Directeur Départemental  
des Territoires et de la Mer,  
La Directrice Adjointe,



Séverine CATHALA

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa notification conformément aux articles R 421-1 à R 421-4 du code de justice administrative.

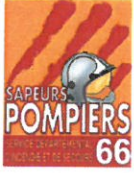
Adresse Postale : 2 rue Jean Richepin - BP 50909 - 66020 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : ☎+33 (0)4.68.38.12.34  
horaires d'ouverture : 8h00-12h00 / 13h30-17h00

Fax : ☎+33 (0)4.68.38.11.29

Renseignements :

☎INTERNET : [www.pyrenees-orientales.gouv.fr](http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr)  
☎COURRIEL : [ddtm@pyrenees-orientales.gouv.fr](mailto:ddtm@pyrenees-orientales.gouv.fr)



Cabinet de M. le Préfet  
Direction Départementale  
des Services d'Incendie et de Secours

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Perpignan, le 28 FEV. 2020

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° PREF/SDIS/2020059-0003**  
**portant liste d'aptitude opérationnelle des personnels aptes**  
**à intervenir dans le domaine de la spécialité**  
**des risques chimiques et biologiques**

**Le Préfet des Pyrénées-Orientales,**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur,**  
**Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales articles L.1424-1 et suivants ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales articles R.1424-1 et suivants ;

VU le décret du 9 mai 2018 nommant M. Philippe CHOPIN, préfet des Pyrénées-Orientales ;

VU le décret du 6 septembre 2019 nommant M. Kévin MAZOYER, secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Orientales ;

VU le décret du 13 septembre 2019 nommant M. Jean-Sébastien BOUCARD, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Pyrénées-Orientales ;

VU l'arrêté ministériel du 23 mars 2006 fixant le guide national de référence relatif aux risques chimiques et biologiques ;

VU l'arrêté préfectoral 2019252-0001 du 9 septembre 2019 portant délégation de signature à M. Kévin MAZOYER, secrétaire général de la préfecture ;

VU l'arrêté préfectoral 2019266-0003 du 23 septembre 2019 portant délégation de signature à M. Jean-Sébastien BOUCARD, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Pyrénées-Orientales ;

**SUR** proposition de M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ;

**A R R Ê T É**

**Article 1<sup>er</sup>** : La composition de l'équipe spécialisée Risques Chimiques (RCH) et biologiques (BIO) est annexée au présent arrêté.

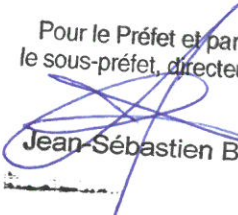
**Article 2** : Le conseiller technique départemental responsable de l'équipe spécialisée RCH et BIO est le lieutenant-colonel Nicolas BROU, et son adjoint le commandant Stéphane BOLTE.

**Article 3** : L'arrêté n° PREF/SDIS/20191049-0001 du 18 février 2019 portant liste d'aptitude opérationnelle des personnels aptes à intervenir dans le domaine de la spécialité des risques chimiques et biologiques est abrogé.

**Article 4** : Conformément à l'article R 421-1 du Code de la Justice Administrative, le Tribunal Administratif de MONTPELLIER pourra être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 5** : Monsieur le Directeur de Cabinet, Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées-Orientales et Monsieur le Directeur Départemental des services d'Incendie et de Secours – Chef du Corps Départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation,  
le sous-préfet, directeur de cabinet,  
  
Jean-Sébastien BOUCARD

<b>CONSEILLER TECHNIQUE RCH</b>			
<b>Grade</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Centre</b>
Lieutenant-colonel	BROU	Nicolas	SDIS
Lieutenant-colonel	VERGEZ	Fabien	SDIS
<b>Grade</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Centre</b>
Capitaine	ALVAREZ	Jacques	Font-Romeu
Lieutenant de 1ère classe	BERGA	Fabien	Perpignan Sud
Commandant	BOLTE	Stéphane	GMOO
Lieutenant-colonel	BROU	Nicolas	SDIS
Commandant	CHARRIER	Ronan	SDIS
Lieutenant-colonel	COMMES	Jean-Claude	DIRECTION
Capitaine	DELBART	Guy	S. Préven Inv Inc
Capitaine	MARTIN	Marie-Aude	Argelès sur Mer
Commandant	SEAU	Philippe	Group. Terri. SUD
Commandant	TRANI	Alexandre	GMOO
Lieutenant-colonel	VERGEZ	Fabien	SDIS
<b>CHEF D'ÉQUIPE INTERVENTION RCH</b>			
<b>Grade</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Centre</b>
Capitaine	ALVAREZ	Jacques	Font-Romeu
Caporal	ALVAREZ	Marie-Laure	CPS
Adjudant-chef	BARRERE	Florent	Argelès sur Mer
Sergent-chef	BATLLE	Fabien	Perpignan Sud
Sergent	BATLLO	Thomas	Font-Romeu
Lieutenant	BEDRIGNANS	Nicolas	Font-Romeu
Sergent	BERDAGUER	Michel	Saint-Cyprien
Lieutenant de 1ère classe	BERGA	Fabien	Perpignan Sud
Adjudant-chef	BES	Frédéric	Group. Terri. SUD
Commandant	BOLTE	Stéphane	GMOO
Adjudant-chef	BONET	Jérôme	Group. Terri. SUD
Adjudant	BOYER	Marc	Perpignan Sud
Lieutenant-colonel	BROU	Nicolas	SDIS
Adjudant-chef	CAMBORDE	Olivier	Saint Cyprien
Commandant	CHARRIER	Ronan	SDIS
Adjudant-chef	COISSAC	Stéphane	Argelès sur Mer
Lieutenant-colonel	COMMES	Jean-Claude	DIRECTION
Capitaine	DELBART	Guy	S. Préven Inv Inc
Adjudant-chef	DELSOL	Jean-Marc	Salanque
Adjudant-chef	DUCES	Gilles	Perpignan Nord
Lieutenant de 2ème classe	DUTARD	Didier	Perpignan Nord
Adjudant-chef	FOSSE	Jean-Marie	Saint Cyprien
Lieutenant de 1ère classe	GALY	Daniel	Ecole départementale
Commandant	GARRABE	Xavier	Font-Romeu
Adjudant	GUISSET	Laurent	Perpignan Nord
Sergent-chef	KLEIN	Rudy	Perpignan Sud
Capitaine	LAFONTAINE	Brice	GMOO
Adjudant	LE CLORENNEC	Cédric	Font-Romeu
Capitaine	MARTIN	Marie-Aude	Argelès sur Mer
Commandant	MORELLI	Christophe	Prévention
Commandant	PARIS	Aurélien	Prévention
Lieutenant de 1ère classe	PERELLO	Régis	PPMOO
Adjudant	REVELLES	Xavier	Canet en Roussillon
Commandant	SEAU	Philippe	Group. Terri. SUD
Commandant	TRANI	Alexandre	GMOO
Lieutenant-colonel	VERGEZ	Fabien	SDIS
Adjudant-chef	VILARDELL	Jean-Pierre	Perpignan Nord
<b>CHEF D'ÉQUIPE RECONNAISSANCE RCH</b>			
<b>Grade</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Centre</b>
Capitaine	ALVAREZ	Jacques	Font-Romeu
Sergent-chef	ALVAREZ	Marie-Laure	CPS
Sergent	BALDARE	Patrice	Perpignan Sud
Adjudant-chef	BARRERE	Florent	Argelès sur Mer
Sergent-chef	BATLLE	Fabien	Perpignan Sud
Sergent	BATLLO	Thomas	Font-Romeu
Lieutenant	BEDRIGNANS	Nicolas	Font-Romeu
Sergent	BERDAGUER	Michel	Saint Cyprien



ANNEXE portant liste d'aptitude opérationnelle des personnels aptes à intervenir dans le domaine de la spécialité des risques chimiques et biologiques

Lieutenant de 1ère classe	BERGA	Fabien	Perpignan Sud
Adjudant-chef	BES	Frédéric	Group. Terri. SUD
Sergent-chef	BISE	Mickaël	Group. Terri. SUD
Commandant	BOLTE	Stéphane	GMOO
Adjudant-chef	BONET	Jérôme	Perpignan Ouest
Lieutenant de 1ère classe	BOUCHAN	Olivier	Prévention
Adjudant	BOYER	Marc	Perpignan Sud
Lieutenant-colonel	BROU	Nicolas	SDIS
Adjudant-chef	CALATAYUD	Norbert	Elne
Adjudant-chef	CAMBORDE	Olivier	Saint Cyprien
Adjudant-chef	CANO	Gérard	Elne
Caporal	CAYUELA	Didier	Perpignan Nord
Commandant	CHARRIER	Ronan	CPS
Adjudant-chef	COISSAC	Stéphane	Argelès sur Mer
Lieutenant-colonel	COMMES	Jean-Claude	DIRECTION
Capitaine	DELBART	Guy	Prévention
Adjudant-chef	DELSOL	Jean-Marc	Salanque
Adjudant	DUCES	Gilles	Perpignan Sud
Lieutenant de 2ème classe	DUTARD	Didier	Perpignan Nord
Sergent-chef	FIGAROLA	Cédric	Saint Cyprien
Adjudant-chef	FOSSE	Jean-Marie	Saint Cyprien
Lieutenant	GALY	Daniel	Ecole départementale
Commandant	GARRABE	Xavier	Font-Romeu
Sergent	GINESTA	Jean-Michel	Perpignan Sud
Adjudant	GUISSET	Laurent	Perpignan Nord
Lieutenant de 1ère classe	ISSANCHOU	Franck	PPMOO
Adjudant	JEANGUYOT	Laurent	Salanque
Sergent-chef	KLEIN	Rudy	Perpignan Sud
Capitaine	LAFONTAINE	Brice	PPMOO
Adjudant	LE CLORENNEC	Cédric	Font-Romeu
Sergent-chef	LOTTARI	Arnaud	Perpignan Nord
Capitaine	MARTIN	Marie-Aude	Argelès sur Mer
Lieutenant de 1ère classe	MARTIN	Thierry	Perpignan Nord
Caporal	MENDES DOS SANTOS	Mélanie	Font-Romeu
Commandant	MORELLI	Christophe	Prévention
Commandant	PAGES	Denis	CPS
Commandant	PARIS	Aurélien	PPMOO
Lieutenant de 1ère classe	PERELLO	Régis	PPMOO
Lieutenant de 1ère classe	PORTA	Yvon	Perpignan Sud
Adjudant	REVELLES	Xavier	Canet en Roussillon
Adjudant-chef	SALOM	Bruno	Salanque
Commandant	SEAU	Philippe	Group. Terri. SUD
Adjudant-chef	TENA	Didier	Font-Romeu
Commandant	TRANI	Alexandre	GMOO
Lieutenant-colonel	VERGEZ	Fabien	SDIS
Adjudant-chef	VILARDELL	Jean-Pierre	Perpignan Nord
Adjudant-chef	VILLALONGUE	Christophe	Perpignan Nord
<b>ÉQUIPIER INTERVENTION RCH</b>			
<b>Grade</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Centre</b>
Capitaine	ALVAREZ	Jacques	Font-Romeu
Caporal	ALVAREZ	Marie-Laure	CPS
Adjudant-chef	BARRERE	Florent	Argelès sur Mer
Sergent-chef	BATLLE	Fabien	Perpignan Sud
Sergent	BATLLO	Thomas	Font-Romeu
Lieutenant	BEDRIGNANS	Nicolas	Font-Romeu
Sergent	BERDAGUER	Michel	Saint-Cyprien
Lieutenant de 1ère classe	BERGA	Fabien	Perpignan Sud
Adjudant-chef	BES	Frédéric	Group. Terri. SUD
Commandant	BOLTE	Stéphane	GMOO
Adjudant-chef	BONET	Jérôme	Group. Terri. SUD
Adjudant	BOYER	Marc	Perpignan Sud
Lieutenant-colonel	BROU	Nicolas	SDIS
Adjudant-chef	CAMBORDE	Olivier	Saint Cyprien
Commandant	CHARRIER	Ronan	SDIS
Adjudant-chef	COISSAC	Stéphane	Argelès sur Mer
Lieutenant-colonel	COMMES	Jean-Claude	DIRECTION
Capitaine	DELBART	Guy	S. Préven Inv Inc

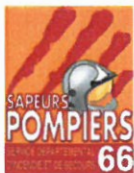


ANNEXE portant liste d'aptitude opérationnelle des personnels aptes à intervenir dans le domaine de la spécialité des risques chimiques et biologiques

Adjudant-chef	DELSOL	Jean-Marc	Salanque
Adjudant-chef	DUCEZ	Gilles	Perpignan Nord
Lieutenant de 2ème classe	DUTARD	Didier	Perpignan Nord
Adjudant-chef	FOSSE	Jean-Marie	Saint Cyprien
Lieutenant de 1ère classe	GALY	Daniel	Ecole départementale
Commandant	GARRABE	Xavier	Font-Romeu
Adjudant	GUISSET	Laurent	Perpignan Nord
Sergent-chef	KLEIN	Rudy	Perpignan Sud
Capitaine	LAFONTAINE	Brice	GMOO
Adjudant	LE CLORENNEC	Cédric	Font-Romeu
Capitaine	MARTIN	Marie-Aude	Argelès sur Mer
Commandant	MORELLI	Christophe	Prévention
Commandant	PARIS	Aurélien	Prévention
Lieutenant de 1ère classe	PERELLO	Régis	PPMOO
Adjudant	REVELLES	Xavier	Canet en Roussillon
Commandant	SEAU	Philippe	Group. Terri. SUD
Commandant	TRANI	Alexandre	GMOO
Lieutenant-colonel	VERGEZ	Fabien	SDIS
Adjudant-chef	VILARDELL	Jean-Pierre	Perpignan Nord
<b>ÉQUIPIER RECONNAISSANCE RCH</b>			
<b>Grade</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Centre</b>
Capitaine	ALVAREZ	Jacques	Font-Romeu
Sergent-chef	ALVAREZ	Marie-Laure	CPS
Sergent	BALDARE	Patrice	Perpignan Sud
Adjudant-chef	BARRERE	Florent	Argelès sur Mer
Sergent-chef	BATLLE	Fabien	Perpignan Sud
Sergent	BATLLO	Thomas	Font-Romeu
Lieutenant	BEDRIGNANS	Nicolas	Font-Romeu
Sergent	BERDAGUER	Michel	Saint Cyprien
Lieutenant de 1ère classe	BERGA	Fabien	Perpignan Sud
Adjudant-chef	BES	Frédéric	Group. Terri. SUD
Sergent-chef	BISE	Mickaël	Group. Terri. SUD
Commandant	BOLTE	Stéphane	GMOO
Adjudant-chef	BONET	Jérôme	Perpignan Ouest
Lieutenant de 1ère classe	BOUCHAN	Olivier	Prévention
Adjudant	BOYER	Marc	Perpignan Sud
Lieutenant-colonel	BROU	Nicolas	SDIS
Adjudant-chef	CALATAYUD	Norbert	Elne
Adjudant-chef	CAMBORDE	Olivier	Saint Cyprien
Adjudant-chef	CANO	Gérard	Elne
Caporal	CAYUELA	Didier	Perpignan Nord
Commandant	CHARRIER	Ronan	CPS
Adjudant-chef	COISSAC	Stéphane	Argelès sur Mer
Lieutenant-colonel	COMMES	Jean-Claude	DIRECTION
Capitaine	DELBART	Guy	Prévention
Adjudant-chef	DELSOL	Jean-Marc	Salanque
Adjudant	DUCEZ	Gilles	Perpignan Sud
Lieutenant de 2ème classe	DUTARD	Didier	Perpignan Nord
Sergent-chef	FIGAROLA	Cédric	Saint Cyprien
Adjudant-chef	FOSSE	Jean-Marie	Saint Cyprien
Lieutenant	GALY	Daniel	Ecole départementale
Commandant	GARRABE	Xavier	Font-Romeu
Sergent	GINESTA	Jean-Michel	Perpignan Sud
Adjudant	GUISSET	Laurent	Perpignan Nord
Lieutenant de 1ère classe	ISSANCHOU	Franck	PPMOO
Adjudant	JEANGUYOT	Laurent	Salanque
Sergent-chef	KLEIN	Rudy	Perpignan Sud
Capitaine	LAFONTAINE	Brice	PPMOO
Adjudant	LE CLORENNEC	Cédric	Font-Romeu
Sergent-chef	LOTTARI	Arnaud	Perpignan Nord
Capitaine	MARTIN	Marie-Aude	Argelès sur Mer
Lieutenant de 1ère classe	MARTIN	Thierry	Perpignan Nord
Caporal	MENDES DOS SANTOS	Mélanie	Font-Romeu
Commandant	MORELLI	Christophe	Prévention
Commandant	PAGES	Denis	CPS
Commandant	PARIS	Aurélien	PPMOO
Lieutenant de 1ère classe	PERELLO	Régis	PPMOO

ANNEXE portant liste d'aptitude opérationnelle des personnels aptes à intervenir dans le domaine de la spécialité des risques chimiques et biologiques

Lieutenant de 1ère classe	PORTA	Yvon	Perpignan Sud
Adjudant	REVELLES	Xavier	Canet en Roussillon
Adjudant-chef	SALOM	Bruno	Salanque
Commandant	SEAU	Philippe	Group. Terri. SUD
Adjudant-chef	TENA	Didier	Font-Romeu
Commandant	TRANI	Alexandre	GMOO
Lieutenant-colonel	VERGEZ	Fabien	SDIS
Adjudant-chef	VILARDELL	Jean-Pierre	Perpignan Nord
Adjudant-chef	VILLALONGUE	Christophe	Perpignan Nord



## PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Perpignan, le 28 FEV. 2020

Cabinet de M. le Préfet  
Direction Départementale  
des Services d'Incendie et de Secours

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° PREF/SDS/2020059-0009

### Fixant la liste nominative des scaphandriers autonomes légers opérationnels

**Le Préfet des Pyrénées-Orientales**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur,**  
**Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales articles L.1424-1 et suivants ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales articles R.1424-1 et suivants ;

VU le décret n° 2011-45 du 11 janvier 2011 relatif à la protection des travailleurs intervenant en milieu hyperbare notamment l'article 6 ;

VU le décret du 9 mai 2018 nommant M. Philippe CHOPIN, préfet des Pyrénées-Orientales ;

VU le décret du 6 septembre 2019 nommant M. Kévin MAZOYER, secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Orientales ;

VU le décret du 13 septembre 2019 nommant M. Jean-Sébastien BOUCARD, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Pyrénées-Orientales ;

VU l'arrêté préfectoral 2019252-0001 du 9 septembre 2019 portant délégation de signature à M. Kévin MAZOYER, secrétaire général de la préfecture ;

VU l'arrêté préfectoral 2019266-0003 du 23 septembre 2019 portant délégation de signature à M. Jean-Sébastien BOUCARD, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Pyrénées-Orientales ;

VU l'arrêté du 31 juillet 2014 définissant le référentiel emploi, activités, compétences relatif aux interventions en milieu aquatique hyperbare ;

VU le résultat des épreuves de contrôle technique ;

APRÈS contrôle de l'aptitude médicale réalisé par la Médecin-Cheffe Départemental ;

VU l'avis favorable émis par le Conseiller Technique Départemental, après contrôle et vérification des livrets individuels ;

SUR proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ;

### ARRÊTÉ

**Article 1 :** La composition de l'équipe spécialisée en interventions, secours et sécurité en milieux aquatique et hyperbare (SAL) est annexée au présent arrêté.

**Article 2** : Le conseiller technique départemental (CTD) responsable de l'équipe d'intervention en milieu hyperbare et secours subaquatique est le commandant Vincent LÄUPPI, et son adjoint le lieutenant Yvon PORTA. En outre, le CTD exerce la fonction de « conseiller à la prévention hyperbare » et apporte son expertise dans le domaine de la protection des travailleurs intervenants en milieu hyperbare. Le médecin hyperbare référent de l'équipe spécialisée est la médecin-chefve Eve LAPARRA.

**Article 3** : Cet arrêté annule et remplace l'arrêté n° PREF/SDIS/2019049-0004 du 18 février 2019.

**Article 4** : Seuls les agents inscrits sur la liste de l'article 1 peuvent être engagés en opération de secours subaquatique.

L'autorité d'emploi d'un plongeur non inscrit sur la liste des plongeurs opérationnels (article 1) peut toutefois l'autoriser à participer aux séances d'entraînement ainsi qu'aux stages de recyclage sous réserve d'aptitude médicale annuelle. Dans ce cas, son engagement ne peut excéder la profondeur atteinte lors de sa dernière qualification.

**Article 5** : Des additifs pourront être joints à cette liste en cours d'année pour y inclure de nouveaux agents qualifiés et ceux qui, à l'issue d'une période d'inaptitude temporaire, auraient retrouvé leur aptitude opérationnelle.

**Article 6** : Conformément à l'article R 421-1 du Code de la Justice Administrative, le Tribunal Administratif de MONTPELLIER pourra être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 7** : Monsieur le Directeur de Cabinet, Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées-Orientales, Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours – Chef du Corps Départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation,  
le sous-préfet, directeur de cabinet,  
Jean-Sébastien BOUCARD

## ANNEXE fixant la liste nominative des scaphandriers autonomes légers opérationnels

<b>CONSEILLER TECHNIQUE SAL</b>			
<b>Grade</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Centre</b>
Adjudant-chef	CUNI	Stéphane	G. Moe Opérationnel
Commandant	LAUPPI	Vincent	SDIS
Adjudant	PAILLISSE	Sylvain	Perpignan Sud
Lieutenant de 1ère classe	PORTA	Yvon	Perpignan Sud
<b>CHEF D'UNITÉ SAL</b>			
<b>Grade</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Centre</b>
Adjudant-chef	CUNI	Stéphane	G. Moe Opérationnel
Lieutenant	LACROIX	Didier	Argeles
Commandant	LAUPPI	Vincent	SDIS
Adjudant-chef	MICHELET	Albin	Perpignan Sud
Commandant	MORELLI	Christophe	SDIS
Adjudant	PAILLISSE	Sylvain	Perpignan Sud
Adjudant-chef	PETITFILS	Luc	Group Terri Sud
Lieutenant de 1ère classe	PORTA	Yvon	Perpignan Sud
Adjudant-chef	SERRE	Sébastien	Perpignan Sud
<b>ÉQUIPIER SAL</b>			
<b>Grade</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Centre</b>
Sapeur 1ère classe	BOSCART	Joffrey	Perpignan Sud
Adjudant-chef	BOUNY	Geoffroy	Toulouges
Caporal	CERMENO	Frédéric	Perpignan Nord
Caporal	COLLARD	Guillaume	Perpignan Sud
Adjudant-chef	CUNI	Stéphane	G. Moe Opérationnel
Adjudant-chef	DUCES	Gilles	Perpignan Sud
Adjudant-chef	GRIZAUD	Nicolas	Le Barcarès
Adjudant	HERNANDEZ	Christian	Perpignan Sud
Lieutenant	LACROIX	Didier	Argeles
Adjudant	LANNOY	Steve	Perpignan Sud
Commandant	LAUPPI	Vincent	SDIS
Adjudant-chef	MICHELET	Albin	Perpignan Sud
Commandant	MORELLI	Christophe	SDIS
Adjudant	PAILLISSE	Sylvain	Perpignan Sud
Lieutenant	PEREZ	Raymond	Le Barcarès
Adjudant-chef	PETITFILS	Luc	Group Terri Sud
Lieutenant de 1ère classe	PORTA	Yvon	Perpignan Sud
Adjudant-chef	SERRE	Sébastien	Perpignan Sud
Sergent	SUCH	Loïc	Perpignan Sud
Adjudant-chef	TARISCON	Jean-Yves	Group Terri Sud





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Perpignan, le 28 FEV. 2020

Cabinet de M. le Préfet  
Direction Départementale  
des Services d'Incendie et de Secours

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° PREF/SDIS/2020059-0008

portant liste d'aptitude opérationnelle des personnels aptes  
à intervenir dans le domaine  
de la spécialité sauvetage – déblaiement

Le Préfet des Pyrénées-Orientales  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales articles L.1424-1 et suivants ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales articles R.1424-1 et suivants ;

VU le décret du 9 mai 2018 nommant M. Philippe CHOPIN, préfet des Pyrénées-Orientales ;

VU le décret du 6 septembre 2019 nommant M. Kévin MAZOYER, secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Orientales ;

VU le décret du 13 septembre 2019 nommant M. Jean-Sébastien BOUCARD, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Pyrénées-Orientales ;

VU l'arrêté ministériel du 8 avril 2003 fixant le guide national de référence relatif au sauvetage déblaiement ;

VU l'arrêté préfectoral 2019252-0001 du 9 septembre 2019 portant délégation de signature à M. Kévin MAZOYER, secrétaire général de la préfecture ;

VU l'arrêté préfectoral 2019266-0003 du 23 septembre 2019 portant délégation de signature à M. Jean-Sébastien BOUCARD, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Pyrénées-Orientales ;

SUR proposition de M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ;

ARRÊTÉ

**Article 1<sup>er</sup>** : La composition de l'équipe spécialisée Sauvetage et Déblaiement (SDE) est annexée au présent arrêté.

**Article 2** : Le conseiller technique départemental responsable de l'équipe spécialisée SDE est le capitaine Laurent MOURETTE, et son adjoint le lieutenant Richard FREU.

**Article 3** : L'arrêté n° PREF/SDIS/2019049-0005 du 18 février 2019 portant liste d'aptitude opérationnelle des personnels aptes à intervenir dans le domaine de la spécialité sauvetage-déblaiement est abrogé.

**Article 4** : Conformément à l'article R 421-1 du Code de la Justice Administrative, le Tribunal Administratif de MONTPELLIER pourra être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 5** : Monsieur le Directeur de Cabinet, Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées-Orientales et Monsieur le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours – Chef du Corps Départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation,  
le sous-préfet, directeur de cabinet,

  
Jean-Sébastien BOUCARD

<b>CHEF DE SECTION</b>			
<b>Grade</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Centre</b>
Capitaine	CASTELLE	Franck	Argelès sur Mer
Lieutenant de 1ère classe	FREU	Richard	Le Barcarès
Commandant	GARRABE	Xavier	Font-Romeu
Capitaine	MOURETTE	Laurent	Perpignan Nord
<b>CHEF D'UNITÉ</b>			
<b>Grade</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Centre</b>
Adjudant-chef	AMOUREUX	Patrice	Le Boulou
Adjudant-chef	AUTIE	Marc	Canet en Roussillon
Lieutenant	BEDRIGNANS	Nicolas	Font-Romeu
Adjudant	BENMEHEL	Ludovic	Canet en Roussillon
Capitaine	CASTELLE	Franck	Argelès sur Mer
Adjudant-chef	DELSOL	Jean-Marc	Salanque
Lieutenant de 1ère classe	FREU	Richard	Le Barcarès
Commandant	GARRABE	Xavier	Font-Romeu
Lieutenant 2ème classe	IGOUNET	Christophe	Perpignan Nord
Adjudant	LANDRI	Joël	Canet en Roussillon
Capitaine	MOURETTE	Laurent	Perpignan Nord
Adjudant-chef	PAGES	Olivier	Saint Cyprien
<b>ÉQUIPIER</b>			
<b>Grade</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Centre</b>
Sergent	ANGUILA	Gilles	Argelès sur Mer
Caporal-chef	BAILLET	Pierre	Vinça
Sergent	BALDARE	Patrice	Perpignan Sud
Sergent	BATLLE	Fabien	Perpignan Sud
Lieutenant	BEDRIGNANS	Nicolas	Font-Romeu
Adjudant	BENMEHEL	Ludovic	Canet en Roussillon
Sergent	BERDAGUER	Michel	Saint Cyprien
Caporal	BRAY	Jérémy	Argelès sur Mer
Capitaine	CASTELLE	Franck	Argelès sur Mer
Caporal	CAYUELA	Didier	Perpignan Nord
Caporal	CENDRON	Romain	Font-Romeu
Adjudant	COROMINA	Christophe	Salanque
Sergent	CUBIAS	Audrey	SDIS
Adjudant-chef	DE MARCOS	Jean-Pierre	Prades
Adjudant-chef	DELSOL	Jean-Marc	Salanque
Adjudant	DUCHESNE	Laëtitia	Le Barcarès
Sergent	FERRER	Maxime	Perpignan Sud
Adjudant	FOURNIER	Christophe	Salses le Château
Lieutenant de 1ère classe	FREU	Richard	Le Barcarès
Caporal	FROMM	Yohann	Perpignan Nord
Commandant	GARRABE	Xavier	Font-Romeu
Caporal-chef	GIACANI MARKERT	Juan-Augustin	Prades
Lieutenant 2ème classe	IGOUNET	Christophe	Perpignan Nord
Caporal	LE CALVEZ	Pierre-Olivier	Saillagouse
Sergent	LEFFLOT	Kévin	Elne
Sergent-chef	LEONCINI	Pierre	Canet en Roussillon
Capitaine	MATHON	Adrien	Prades
Adjudant-chef	MEYER	Denis	Le Barcarès
Sergent	MICHENET	Fabrice	Font-Romeu
Capitaine	MOURETTE	Laurent	Perpignan Nord
Caporal	MUNOZ	Mickaël	Vallespir
Sergent	OLIVEIRA	Armand	Le Barcarès
Sergent	OMS	Hugues	Côte Vermeille
Adjudant-chef	PAGES	Olivier	Saint Cyprien
Sergent	RIBAUT	Guillaume	Perpignan Nord
Adjudant	ROIG	Fabien	Perpignan Ouest
Adjudant	SOLER	Frédéric	Perpignan Sud
Adjudant	TORTERAT	Romain	Argelès sur Mer
Sergent	VILLAREM	Nicolas	Canet en Roussillon





Cabinet de M. le Préfet  
Direction Départementale  
des Services d'Incendie et de Secours

## PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Perpignan, le 28 FEV. 2020

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° PREF/SDIS/2020059-0004

**Fixant la liste nominative  
des sauveteurs aquatiques opérationnels**

**Le Préfet des Pyrénées-Orientales,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales articles L.1421-1 et suivants ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales articles R.1421-1 et suivants ;

VU le décret du 9 mai 2018 nommant M. Philippe CHOPIN, préfet des Pyrénées-Orientales ;

VU le décret du 6 septembre 2019 nommant M. Kévin MAZOYER, secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Orientales ;

VU le décret du 13 septembre 2019 nommant M. Jean-Sébastien BOUCARD, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Pyrénées-Orientales ;

VU l'arrêté ministériel du 7 novembre 2002 fixant le guide national de référence relatif au sauvetage aquatique ;

VU l'arrêté préfectoral 2019252-0001 du 9 septembre 2019 portant délégation de signature à M. Kévin MAZOYER, secrétaire général de la préfecture ;

VU l'arrêté préfectoral 2019266-0003 du 23 septembre 2019 portant délégation de signature à M. Jean-Sébastien BOUCARD, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Pyrénées-Orientales ;

**SUR** proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ;

### ARRÊTÉ

**Article 1 :** La composition de l'équipe spécialisée en secours en milieu aquatique (SAV) est annexée au présent arrêté.

**Article 2 :** Le conseiller technique départemental responsable de l'équipe spécialisée SAV est l'adjudant Éric PAVIET, et son adjoint le capitaine Yannis BANOS.

**Article 3 :** Cet arrêté annule et remplace l'arrêté n° PREF/SDIS/2019049-0003 du 18 février 2019.

**Article 4 :** Seuls les agents inscrits sur la liste de l'article 1 peuvent être engagés en opération de secours aquatique.

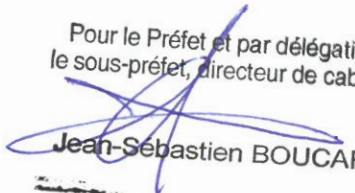
L'autorité d'emploi d'un sauveteur aquatique non inscrit sur la liste annexée (article 1) peut toutefois l'autoriser à participer aux séances d'entraînement ainsi qu'aux stages de recyclage sous réserve d'aptitude médicale annuelle.

**Article 5 :** Conformément à l'article R 421-1 du Code de la justice administrative, le tribunal administratif de Montpellier pourra être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 6 :** Monsieur le Directeur de Cabinet, Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées-Orientales et Monsieur le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours – Chef du Corps Départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation,  
le sous-préfet, directeur de cabinet,

  
Jean-Sébastien BOUCARD

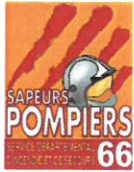
## ANNEXE fixant la liste nominative des sauveteurs aquatiques opérationnels

<b>CHEF DE BORD SAV 3</b>			
<b>Grade</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Centre</b>
Capitaine	BANOS	Yannis	Perpignan Sud
Sergent-chef	BERTAUD	Boris	Perpignan Sud
Adjudant-chef	BOUNY	Geoffroy	Perpignan Ouest
Adjudant	CAMPILLO	Steve	Côte Vermeille
Adjudant-chef	CUNI	Stéphane	Saint Cyprien
Adjudant-chef	FERRER	Patrick	Canet en Roussillon
Adjudant	PAVIET	Eric	SDIS
Adjudant	PEYRE	Jérôme	Canet en Roussillon
Lieutenant	PORTA	Yvon	Perpignan Sud
Adjudant	SANTANAC	Michel	SDIS
<b>NAGEUR SAUVETEUR COTIER SAV 2</b>			
<b>Grade</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Centre</b>
Caporal	ARAGON	Florian	Perpignan Sud
Adjudant-chef	AUTIE	Marc	Canet en Roussillon
Capitaine	BANOS	Yannis	Perpignan Sud
Caporal-chef	BELMUDES	Jérôme	Argelès sur Mer
Caporal	BERBEL	Julien	SDIS
Sergent-chef	BERTAUD	Boris	Perpignan Sud
Adjudant	BETZ	Ghislain	Perpignan Ouest
Sergent	BIGNON	Christophe	Canet en Roussillon
Adjudant-chef	BOUNY	Geoffroy	Perpignan Ouest
Caporal	BRASSEUR	Anthony	Perpignan Nord
Adjudant	CAMPILLO	Steve	Côte Vermeille
Caporal	CERMENO	Frédéric	Le Barcarès
Adjudant-chef	CUNI	Stéphane	Saint Cyprien
Sergent	DERHAMOUNE	Karim	Saint Cyprien
Adjudant-chef	DUCES	Gilles	Perpignan Sud
Adjudant-chef	FERRER	Patrick	Canet en Roussillon
Sergent-chef	FIGAROLA	Cédric	Saint Cyprien
Adjudant-chef	GRIZAUD	Nicolas	Le Barcarès
Sergent	HICK	Josselin	Perpignan Ouest
Sergent	JACQUES	Olivier	Saint Cyprien
Adjudant-chef	JULIEN	Frédéric	Saint Cyprien
Commandant	LAUPPI	Vincent	SDIS
Adjudant	LANNOY	Stève	Perpignan Sud
Sergent-chef	LEONCINI	Pierre	Canet en Roussillon
Sergent-chef	MARTINEZ DE CASTILLA	Romain	Perpignan Sud
Adjudant-chef	MICHELET	Albin	Perpignan Sud
Sergent-chef	MICHON	Fanny	Argelès sur Mer
Commandant	MORELLI	Christophe	SDIS
Adjudant	NEVEU	Nicolas	Perpignan Ouest
Caporal	PARON	Jonathan	Argelès sur Mer
Adjudant	PAVIET	Eric	SDIS
Adjudant-chef	PETITFILS	Luc	Perpignan Sud
Adjudant	PEYRE	Jérôme	Canet en Roussillon
Lieutenant	PORTA	Yvon	Perpignan Sud
Adjudant	REVELLES	Xavier	Canet en Roussillon
Sergent-chef	ROQUES	Anthony	Perpignan Nord
Adjudant	SANTANAC	Michel	SDIS
Adjudant-chef	SERRE	Sébastien	Perpignan Sud
Sergent	SUCH	Loïc	Perpignan Sud
Adjudant-chef	TARISCON	Jean-Yves	Perpignan Sud
Caporal	VANDESMET	Teddy	Perpignan Nord
Sergent	VIEILLEVIGNE	Laurent	Perpignan Nord
<b>SAUVETEUR AQUATIQUE EAUX VIVES</b>			
<b>Grade</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Centre</b>
Caporal	ARAGON	Florian	Perpignan Sud
Adjudant-chef	AUTIE	Marc	Canet en Roussillon
Capitaine	BANOS	Yannis	Perpignan Sud
Caporal-chef	BELMUDES	Jérôme	Argelès sur Mer
Sergent-chef	BERTAUD	Boris	Perpignan Sud
Adjudant	BETZ	Ghislain	Perpignan Ouest
Sergent	BIGNON	Christophe	Canet en Roussillon
Adjudant-chef	BOUNY	Geoffroy	Perpignan Ouest
Caporal	BRASSEUR	Anthony	Perpignan Nord
Adjudant	CAMPILLO	Steve	Côte Vermeille
Caporal	COLLARD	Guillaume	Perpignan Sud
Adjudant-chef	CUNI	Stéphane	Saint Cyprien

## ANNEXE fixant la liste nominative des sauveteurs aquatiques opérationnels

Sergent	DERHAMOUNE	Karim	Saint Cyprien
Adjudant-chef	DUCES	Gilles	Perpignan Sud
Adjudant-chef	FERRER	Patrick	Canet en Roussillon
Sergent-chef	FIGAROLA	Cédric	Saint Cyprien
Adjudant-chef	GRIZAUD	Nicolas	Le Barcarès
Adjudant	HERNANDEZ	Christian	Perpignan Sud
Sergent	HICK	Josselin	Perpignan Ouest
Sergent	JACQUES	Olivier	Saint Cyprien
Adjudant-chef	JULIEN	Frédéric	Saint Cyprien
Commandant	LAUPPI	Vincent	GMOO
Adjudant	LANNOY	Stève	Perpignan Sud
Sergent-chef	LEONCINI	Pierre	Canet en Roussillon
Sergent-chef	MARTINEZ DE CASTILLA	Romain	Perpignan Sud
Adjudant-chef	MICHELET	Albin	Perpignan Sud
Sergent-chef	MICHON	Fanny	Argelès sur Mer
Commandant	MORELLI	Christophe	SDIS
Adjudant	NEVEU	Nicolas	Perpignan Ouest
Adjudant	PAILLISSE	Sylvain	Perpignan Sud
Caporal	PARON	Jonathan	Argelès sur Mer
Adjudant	PAVIET	Eric	SDIS
Adjudant-chef	PETITFILS	Luc	Perpignan Sud
Adjudant	PEYRE	Jérôme	Canet en Roussillon
Lieutenant	PORTA	Yvon	Perpignan Sud
Adjudant	REVELLES	Xavier	Canet en Roussillon
Sergent-chef	ROQUES	Anthony	Perpignan Nord
Adjudant-chef	SERRE	Sébastien	Perpignan Sud
Sergent	SUCH	Loïc	Perpignan Sud
Adjudant-chef	TARISCON	Jean-Yves	Perpignan Sud
Caporal	VANDESMET	Teddy	Perpignan Nord
Sergent	VIEILLEVIGNE	Laurent	Perpignan Nord





PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Perpignan, le 28 FEV. 2020

Cabinet de M. le Préfet  
Direction Départementale  
des Services d'Incendie et de Secours

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° *PREF/SDIS/2020059-0006*  
portant liste d'aptitude des personnels aptes  
à exercer dans le domaine de la prévention

Le Préfet des Pyrénées-Orientales  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales L.1424-1 et suivants ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales R.1424-1 et suivants ;

VU le décret du 9 mai 2018 nommant M. Philippe CHOPIN, préfet des Pyrénées-Orientales ;

VU le décret du 6 septembre 2019 nommant M. Kévin MAZOYER, secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Orientales ;

VU le décret du 13 septembre 2019 nommant M. Jean-Sébastien BOUCARD, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Pyrénées-Orientales ;

VU l'arrêté ministériel du 25 janvier 2006 fixant le guide national de référence relatif à la prévention modifié ;

VU l'arrêté préfectoral 2019252-0001 du 9 septembre 2019 portant délégation de signature à M. Kévin MAZOYER, secrétaire général de la préfecture ;

VU l'arrêté préfectoral 2019266-0003 du 23 septembre 2019 portant délégation de signature à M. Jean-Sébastien BOUCARD, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Pyrénées-Orientales ;

SUR proposition de M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ;

ARRÊTÉ

**Article 1<sup>er</sup>** : La liste des personnels aptes à exercer dans le domaine de la prévention (PRÉV) est annexée au présent arrêté.

**Article 2** : Le conseiller technique départemental responsable est le Commandant Christophe MORELLI, et son adjoint le Capitaine Guy DELBART.

**Article 3** : L'arrêté n° PREF/SDIS/2019067-0001 du 08 mars 2019 portant liste d'aptitude des personnels aptes à exercer dans le domaine de la prévention est abrogé.

**Article 4** : Conformément à l'article R 421-1 du Code de la Justice Administrative, le Tribunal Administratif de MONTPELLIER pourra être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 5** : Monsieur le Directeur de Cabinet, Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées-Orientales et Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours Chef du Corps Départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Le Préfet,

—  
Pour le Préfet et par délégation,  
le sous-préfet, directeur de cabinet,

  
Jean-Sébastien BOUCARD

## ANNEXE portant liste d'aptitude des personnels aptes à exercer dans le domaine de la prévention

<b>RCCI URBAINE</b>			
<b>Grade</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Centre</b>
Commandant	BOLTE	Stéphane	GMOO
Capitaine	BRARD	Alain	Group. Terri. SUD
Lieutenant hors classe	CADENE	Pascal	S. Préven Inv Inc
Capitaine	DELBART	Guy	S. Préven Inv Inc
Colonel	GRISOT	Thierry	DIRECTION
Commandant	PAGES	Denis	CPS
Commandant	PARIS	Aurélien	GMOO
Lieutenant-colonel	VERGEZ	Fabien	Group. Terri. SUD
<b>PRÉVENTIONNISTE</b>			
<b>Grade</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Centre</b>
Lieutenant de 1ère classe	BELLENGER	Frédéric	Perpignan Ouest
Lieutenant de 1ère classe	BOUCHAN	Olivier	S. Préven Inv Inc
Capitaine	BRARD	Alain	Group. Terri. SUD
Lieutenant-colonel	BROU	Nicolas	CPS
Lieutenant hors classe	CADENE	Pascal	S. Préven Inv Inc
Lieutenant	COSTE	Jacques	S. Préven Inv Inc
Capitaine	DELBART	Guy	S. Préven Inv Inc
Commandant	DI BARTOLOMEO	Olivier	Group. Terri. NORD
Lieutenant-colonel	FREDERICH	Thierry	GTL
Expert	GARCIA	Antoine	S. Préven Inv Inc
Colonel	GRISOT	Thierry	DIRECTION
Lieutenant de 1ère classe	ISSANCHOU	Franck	S. Préven Inv Inc
Commandant	LAUPPI	Vincent	GMOO
Capitaine	MARTIN	Marie-Aude	Argelès sur mer
Commandant	MORELLI	Christophe	S. Préven Inv Inc
Lieutenant de 1ère classe	MORENO	Mickaël	Perpignan Nord
Lieutenant de 1ère classe	MOUDAT	Michaël	Côte Vermeille
Commandant	PAGES	Denis	CPS
Commandant	PARIS	Aurélien	GMOO
Lieutenant	PETER	Didier	S. Préven Inv Inc
Capitaine	PLA	Thierry	Group. Terri. NORD
Lieutenant de 1ère classe	ROUSSET	Laurent	S. Préven Inv Inc
Contrôleur Général	SALLES-MAZOU	Jean-Pierre	DIRECTION
Commandant	SEAU	Philippe	Group. Terri. SUD
Lieutenant-colonel	VERGEZ	Fabien	Group. Terri. SUD



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Perpignan, le

28 FEV. 2020

Cabinet de M. le Préfet  
Direction Départementale  
des Services d'Incendie et de Secours

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° PREF/SDIS/2020059-0002  
portant composition de l'équipe de secours  
en milieux périlleux

Le Préfet des Pyrénées-Orientales  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales L.1424-1 et suivants ;  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales R.1424-1 et suivants ;  
VU le décret du 9 mai 2018 nommant M. Philippe CHOPIN, préfet des Pyrénées-Orientales ;  
VU le décret du 6 septembre 2019 nommant M. Kévin MAZOYER, secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Orientales ;  
VU le décret du 13 septembre 2019 nommant M. Jean-Sébastien BOUCARD, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Pyrénées-Orientales ;  
VU l'arrêté ministériel du 18 août 1999 fixant le guide national de référence relatif au groupe de reconnaissance et d'intervention en milieu périlleux ;  
VU l'arrêté ministériel du 08 décembre 2000 fixant le guide national de référence relatif au secours en montagne ;  
VU l'arrêté ministériel du 30 avril 2001 fixant le guide national de référence relatif au secours en canyon ;  
VU l'arrêté préfectoral 2019252-0001 du 9 septembre 2019 portant délégation de signature à M. Kévin MAZOYER, secrétaire général de la préfecture ;  
VU l'arrêté préfectoral 2019266-0003 du 23 septembre 2019 portant délégation de signature à M. Jean-Sébastien BOUCARD, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Pyrénées-Orientales ;  
SUR proposition de M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ;

**ARRÊTÉ**

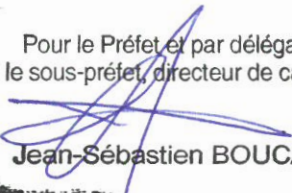
- Article 1<sup>er</sup>** : La composition de l'équipe de secours en milieux périlleux (SMP) est annexée au présent arrêté.
- Article 2** : Le conseiller technique départemental responsable de l'équipe spécialisée SMP est l'adjudant-chef Laurent FERRER, et son adjoint l'adjudant Franck HERNANDEZ.
- Article 3** : L'arrêté n° PREF/SDIS/2019067-0003 du 08 mars 2019 portant composition de l'équipe de secours en milieu périlleux est abrogé.



**Article 4** : Conformément à l'article R 421-1 du Code de la Justice Administrative, le Tribunal Administratif de MONTPELLIER pourra être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 5** : Monsieur le Directeur de Cabinet, Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées-Orientales et Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours Chef du Corps Départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Le Préfet,

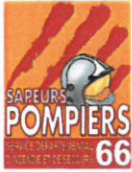
Pour le Préfet et par délégation,  
le sous-préfet, directeur de cabinet,  
  
Jean-Sébastien BOUCARD

## ANNEXE portant composition de l'équipe de secours en milieux périlleux

<b>CONSEILLER TECHNIQUE SMP</b>			
<b>Grade</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Centre</b>
Adjudant-chef	FERRER	Laurent	Perpignan Sud
Adjudant	HERNANDEZ	Franck	Rivesaltes
<b>CHEF UNITÉ SMP</b>			
<b>Grade</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Centre</b>
Adjudant-chef	CHANARD	Jean-Philippe	Perpignan Nord
Adjudant-chef	FERRER	Laurent	Perpignan Sud
Adjudant	GARCIA	Julien	SDIS
Adjudant	HERNANDEZ	Franck	Rivesaltes
Sergent-chef	LOPEZ	Jordi	Perpignan Nord
Adjudant	PLA	Fabrice	Perpignan Nord
Adjudant-chef	VILLALONGUE	Christophe	Perpignan Nord
<b>SAUVETEUR SMP</b>			
<b>Grade</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Centre</b>
Caporal	BUSSIERE	Thomas	Perpignan Nord
Sergent	CAMPS	Jean-Marie	Saint Cyprien
Adjudant-chef	CHANARD	Jean-Philippe	Perpignan Nord
Caporal	CODINA	Guilhem	Perpignan Sud
Adjudant	CONILL	Jérôme	Perpignan Nord
Adjudant-chef	ERENIAN	Hovannès	Perpignan Nord
Adjudant-chef	FERRER	Laurent	Perpignan Sud
Adjudant	GARCIA	Julien	SDIS
Adjudant	GARCIA	Sylvain	SDIS
Caporal	GARRABE	Matthias	Perpignan Sud
Adjudant	HERNANDEZ	Franck	Rivesaltes
Sergent-chef	LARRUY	Florent	Perpignan Sud
Sergent	LEROUGE	Jean-Laurent	Perpignan Sud
Sergent-chef	LOPEZ	Jordi	Perpignan Nord
Adjudant-chef	MASSON	Hervé	Perpignan Nord
Adjudant	MUNOZ	Jérôme	Perpignan Nord
Caporal-chef	PAYRO	Jérôme	Perpignan Nord
Adjudant	PLA	Fabrice	Perpignan Nord
Caporal	SEBASTIA	Nicolas	Cerdagne
Adjudant-chef	SICART	Vincent	Perpignan Nord
Adjudant-chef	SUGLIANI	Jean	Cerdagne
Adjudant-chef	VILLALONGUE	Christophe	Perpignan Nord
Sergent-chef	WALCZAK	Rémy	Perpignan Ouest
<b>CHEF UNITÉ CANYON</b>			
<b>Grade</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Centre</b>
Adjudant-chef	FERRER	Laurent	Perpignan Sud
Adjudant-chef	VILLALONGUE	Christophe	Perpignan Nord
<b>SAUVETEUR CANYON</b>			
<b>Grade</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Centre</b>
Caporal	BUSSIERE	Thomas	Perpignan Nord
Sergent	CAMPS	Jean-Marie	Saint Cyprien
Adjudant-chef	CHANARD	Jean-Philippe	Perpignan Nord
Adjudant	CONILL	Jérôme	Perpignan Nord
Adjudant-chef	ERENIAN	Hovannès	Perpignan Nord
Adjudant-chef	FERRER	Laurent	Perpignan Sud
Adjudant	GARCIA	Julien	SDIS
Adjudant	GARCIA	Sylvain	SDIS
Caporal	GARRABE	Matthias	Perpignan Sud
Adjudant	HERNANDEZ	Franck	Rivesaltes
Sergent-chef	LARRUY	Florent	Perpignan Sud
Sergent	LEROUGE	Jean-Laurent	Perpignan Sud
Sergent-chef	LOPEZ	Jordi	Perpignan Nord
Adjudant-chef	MASSON	Hervé	Perpignan Nord
Adjudant	MUNOZ	Jérôme	Perpignan Nord
Caporal-chef	PAYRO	Jérôme	Perpignan Nord
Adjudant	PLA	Fabrice	Perpignan Nord
Caporal	SEBASTIA	Nicolas	Cerdagne

## ANNEXE portant composition de l'équipe de secours en milieux périlleux

Adjudant-chef	SICART	Vincent	Perpignan Nord
Adjudant-chef	SUGLIANI	Jean	Cerdagne
Adjudant-chef	VILLALONGUE	Christophe	Perpignan Nord
Sergent-chef	WALCZAK	Rémy	Perpignan Ouest
<b>SAUVETEUR NEIGE</b>			
<b>Grade</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Centre</b>
Sergent	CAMPS	Jean-Marie	Saint Cyprien
Adjudant-chef	ERENIAN	Hovannès	Perpignan Nord
Adjudant-chef	FERRER	Laurent	Perpignan Sud
Adjudant	HERNANDEZ	Franck	Rivesaltes
Caporal	SEBASTIA	Nicolas	Cerdagne
Adjudant-chef	SUGLIANI	Jean	Cerdagne
Adjudant-chef	VILLALONGUE	Christophe	Perpignan Nord



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Perpignan, le 28 FEV. 2020

Cabinet de M le Préfet  
Direction Départementale  
des Services d'Incendie et de Secours

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° PREF/SDIS/2020059-0007**  
portant liste d'aptitude des référents et agents de reconnaissance  
de la cellule de recherche des causes et des circonstances  
d'incendies (CRCCI) de forêts et de végétations

**Le Préfet des Pyrénées-Orientales**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur,**  
**Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales articles L.1424-1 et suivants ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales articles R.1424-1 et suivants ;

VU le décret du 9 mai 2018 nommant M. Philippe CHOPIN, préfet des Pyrénées-Orientales ;

VU le décret du 6 septembre 2019 nommant M. Kévin MAZOYER, secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Orientales ;

VU le décret du 13 septembre 2019 nommant M. Jean-Sébastien BOUCARD, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Pyrénées-Orientales ;

VU l'arrêté préfectoral 2019252-0001 du 9 septembre 2019 portant délégation de signature à M. Kévin MAZOYER, secrétaire général de la préfecture ;

VU l'arrêté préfectoral 2019266-0003 du 23 septembre 2019 portant délégation de signature à M. Jean-Sébastien BOUCARD, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Pyrénées-Orientales ;

VU le protocole relatif à la constitution de la CRCCI du département des Pyrénées-Orientales en date du 14 juin 2014 ;

**SUR** proposition de M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ;

**A R R Ê T E**

**Article 1** : La composition de la cellule de recherche des causes et des circonstances d'incendies de forêts (CRCCI) est annexée au présent arrêté.

**Article 2** : Le conseiller technique départemental responsable de l'équipe spécialisée CRCCI est le Lieutenant Laurent ROYA et son adjoint le Commandant Denis PAGÈS.

**Article 3** : L'arrêté n° PREF/SDIS/2019067-0002 du 08 mars 2019 portant liste d'aptitude des référents et agents de reconnaissance de la cellule de recherche des causes et des circonstances d'incendie de forêts et de végétations est abrogé.

**Article 4 :** Conformément à l'article R 421-1 du Code de la Justice Administrative, le Tribunal Administratif de MONTPELLIER pourra être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 5 :** Monsieur le Directeur de Cabinet, Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées-Orientales et Monsieur le Directeur Départemental des services d'Incendie et de Secours – Chef du Corps Départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation,  
le sous-préfet, directeur de cabinet,

  
Jean-Sébastien BOUCARD

ANNEXE portant liste d'aptitude des référents et agents de reconnaissance de la cellule de recherche des causes et des circonstances d'incendies de forêts et de végétations  
(CRCCI)

<b>PERSONNELS COMPOSANTS LA CELLULE RCCI FDF</b>			
<b>Grade</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Centre</b>
TPF	ANGEL	Laurent	ONF 66
Adjudant-chef	AUTIE	Marc	SDIS 66
Adjudant-chef	BERTOU	Hervé	GN 66
Commandant	BRUNET	Guillaume	SDIS 66
Adjudant-chef	DE BRUGES	Pierre	GN 66
TPF	DUCUP	Romain	ONF 66
Adjudant-chef	FABROT	Sébastien	GN 66
Lieutenant	GOURBAULT	Olivier	SDIS 66
TF	HAMELIN	Jean-Philippe	ONF 66
Mdl/c	HANS	Yohann	GN 66
Mdl	MONNIER	Stève	GN 66
Lieutenant	MUNTANER	Pierre	SDIS 66
CAT	NEUBAUER	Philippe	DDTM 66
Commandant	PAGES	Denis	SDIS 66
Adjudant-chef	PAGES	Olivier	SDIS 66
Lieutenant	ROYA	Laurent	SDIS 66
Adjudant-chef	ROYO	Jean-Claude	GN 66
CTF	SOULAT	Olivier	DDTM 66
TF	VUILLEMIN	David	ONF 66